



VILLE DE  
**NYON**

**OFFICE DE LA MOBILITÉ**

Städtekonferenz Mobilität  
Conférence des villes pour la mobilité  
Conferenza delle città per la mobilità



## **Les projets de la Ville de Nyon Zones 30 Km/h**

**Conférence des villes pour la mobilité**

**Assemblée Générale, 05.07.13**

# Table des matières

- Concept de mobilité urbaine
  - Planification des zones à vitesse modérée
- Exemples de zones 30 actuelles
- Nouveau concept Zone à vitesse modérée
- Acceptation des Zones à vitesse modérée

# Concept de mobilité urbaine

## Planification des Zones à vitesse modérée



# Etat actuel

A l'état actuel, **8km** de voirie sont en Zone 30.  
A l'état futur, **19km** en tout tel que planifié par le CMU.





## Zones 30 actuelles : Chemin des Plantaz



**Objectif** : Limitation de vitesse à 30 km/h et réduction de trafic de transit

- Signalisation verticale et marquage au sol
- Installation d'obstacles physiques
- Suppression des passages piétons

## Zones 30 actuelles : Chemin des Plantaz



# Nouveau concept Zone à vitesse modérée

- Définition d'un concept d'aménagement et de modération de trafic
- Qualité des aménagements, des matériaux et de l'ambiance
- Meilleure compréhension de la part de l'ensemble des usagers
- Uniformisation du mobilier urbain



# Nouveau Concept de Zone 30 : Rue de la Vy-Creuse



**Objectif** : Concept d'aménagement pour réduire la vitesse de circulation

- Bande polyvalente franchissable
- Seuil pour marquer les sorties des parkings
- Entrée/sortie de zone marquée par un simple panneau de



# Nouveau Concept de Zone 30 : Rue de la Môrache



**Objectif :** Concept d'aménagement de l'espace public pour réduire la vitesse

- Partage de l'espace entre les différents usagers : piétons, cyclistes, automobilistes, transports publics
- Concept d'aménagement favorisant la réduction de la vitesse de circulation: réduction du gabarit de la route, élargissement du trottoir, piste cyclable, importante arborisation, etc.
- La qualité des aménagements et l'ambiance invitent à la limitation de la vitesse.

# Nouveau Concept de Zone 30 :

## Route des Tattes d'Oies



# Acceptation des Zones à vitesse modérée

- Processus pouvant générer des blocages politiques (mise en cause du rapport coûts-bénéfices)
- Ne doit pas être présenté comme une mesure contraignante ou une volonté « d'éjecter » la voiture
- Présenter le projet dans son ensemble plutôt que de mettre l'accent sur les mesures de modération
- Concept d'aménagement mettant en valeur le partage de l'espace public
- Zone à vitesse modérée plutôt que Zone 30 Km/h



**Merci de votre attention !**

